



Droit de succession et dettes

Par Visiteur

Est on responsable des dettes d'un frère vivant pour lequel on ne s' est jamais porté caution.(EDF LOYER TELEPHONE)etc.

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Absolument pas, il est assez grand pour assumer ses propres dettes.

Vous n'êtes redevable de rien.

Cordialement.